

COMpte RENDu DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
Du site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » FR 820 1677
Du 11 mars 2021 en visioconférence

Personnes présentes

C. Vignal - Mairie de Le Pouzin, **D. Gérard** – Mairie de Le Pouzin, **J. Dumont** – Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, **M. Grivaud** - Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, **Y. Boyer** – Mairie de Baix, **F. Ferroussier** – Mairie de Cruas, **F. Roth** – Mairie de Les Tourettes, **C. Chabert** – Mairie de Livron-sur-Drôme, **T. Javelas**– Mairie de Livron-sur-Drôme, **V. Viot** – Mairie de Pierrelatte, **P. Adragna** – Mairie de Bourg-Saint-Andéol, **P. Lespets** – Mairie de Loriol-sur-Drôme, **H. Margoume** – Mairie de Donzère, **F. Hausherr** – Mairie de Viviers, **E. Guinchard et O. Pernot** – Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature de l'Ardèche, **C. Marion** - Communauté de Communes du Val de Drôme, **J. Armand** - Communauté de Communes du Val de Drôme & Réserve Naturelle Nationale des Ramières, **P. Gonzalès** – Compagnie Nationale du Rhône Direction Rhône Saône, **S. Perry** – Compagnie Nationale du Rhône Direction Rhône-Isère, **L. Jacob** – Association des amis de Viviers, **E. Obry** - Mairie de Loriol-sur-Drôme, **J. Pourchaille** – Fédération de Pêche de la Drôme & Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Gaule Loriolaise, **L. Ribeyre** – Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche, **J.L Bonis** – Ligue de Protection des Oiseaux Drôme-Ardèche, **S. Vincent** - Ligue de Protection des Oiseaux Drôme-Ardèche, **M. Cantet** - Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux, **P. Caillebotte** – Fédération Française de Canoë Kayak, **E. Moitié** – DIFOR, **M.T Michel-Dansac** – Association des riverains de Prentegarde, **S. Coste-Durieux** – Natura 2000 Mairie de Le Pouzin, **A. Cocquelet** – Natura 2000 Mairie de Le Pouzin.

Personnes excusées

T. Insalacco - Direction Départementale des Territoires de la Drôme, **L. Ughetto et C. Sautière** – Département de l'Ardèche, **R. Viguier** – DREAL Biodiversité, **S. Nouguier et S. Forot** Arche Agglo, **A. Devic** – Syndicat mixte centre Ardèche, **D. Boulle** – Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, **J.M Faton** – Naturaliste indépendant, **F. Gonnet** – Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, **L. Jullian & V. Raymond** – Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes, **A. Saussac** - Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche Service rivière, **N. Parrain** - Centre d'Etudes Forestières et Agricoles de Montélimar et Bénévole de la LPO, **C. Barras** – Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux, **M. Peter** Compagnie Nationale du Rhône (CN'AIR), **B. Lebra** - Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Eyrieux du Rhône, **E. Thelemaque** - Fédération Départementale de la Pêche d'Ardèche, Réseau Transport Electrique France, Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Drôme et de l'Ardèche, Fédération Française de randonnée délégation Drôme, Office National des Forêts.

Site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval »
Compte-rendu du comité de pilotage du 11 mars 2021

Le Comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » devait initialement se dérouler le 3 novembre 2020 et a dû être reporté au 11 mars 2021 des suites de la crise COVID. Afin de respecter les mesures sanitaires, le COPIL s'est déroulé en visioconférence.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Rappels sur la démarche Natura 2000,
- Rappels sur le lien entre la Mairie de Le Pouzin et Natura 2000,
- Présentation du site « Milieux alluviaux du Rhône aval »,
- Election de la structure animatrice et de la présidence du COPIL du site,
- Bilan des actions menées en 2020,
- Présentation des résultats de l'Etude LPO sur les fonctionnalités des ripisylves pour les chauves-souris,
- Perspectives pour l'année 2021.

A noter : les présentations projetées lors du COPIL ainsi que ce compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet dédié au site Natura 2000 : <http://milieuxalluviauxrhoneaval.n2000.fr/> (onglet « Découvrir le site Natura 2000 » puis « Comité de Pilotage »)

Contact : Amanda COCQUELET

Animatrice Natura 2000

Site FR 820 1677 : « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Site FR 821 2010 : « Printegarde »

Mairie Le Pouzin - 3 avenue Marcel Nicolas B.P.6, 07 250 LE POUZIN

Tél. : 04 75 63 81 48

Port. : 06 33 82 81 32

a.cocquelet@lepouzin.fr

Compte-rendu du COPIL

Monsieur Christophe Vignal, Maire de Le Pouzin structure animatrice du site, accueille les membres et participants du COPIL.

- **Rappels sur la démarche Natura 2000, sur le lien entre la Mairie de Le Pouzin et Natura 2000 et présentation du site « Milieux alluviaux du Rhône aval »**

Pour introduire le comité de pilotage, l'animatrice du site Natura 2000 a apporté des éléments d'informations concernant la démarche Natura 2000 aux nouveaux élus des collectivités issus des élections de 2020. Elle a ensuite présenté les trois sites Natura 2000 portés par la commune de Le Pouzin, structure animatrice depuis plus de 10 ans.

- **Elections de la structure animatrice et de la présidence du COPIL**

Une convention cadre est signée tous les 3 ans entre la structure animatrice d'un site Natura 2000 (ici la commune de Le Pouzin) et l'Etat. Cette convention arrivant à son terme à la fin de l'année 2021, les élections de la structure animatrice du site Natura 2000 et de la présidence du COPIL ont été réalisées en COPIL. Seuls les élus des collectivités présents ont la compétence de voter.

La Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT 07) anime les élections.

- ✓ Election de la structure animatrice :

Question :

Monsieur François Hausherr (élu adjoint à la commune de Viviers) demande si on peut se porter candidat directement en réunion.

Réponse :

Martine Grivaud de la DDT 07 explique qu'il n'y a pas pu avoir de réunion préparatoire avec les nouveaux élus. Elle explique que la convention cadre détaille le rôle et les engagements de la structure animatrice d'un site Natura 2000. Habituellement, quand une collectivité est intéressée il faut qu'elle se présente à la DDT en amont du COPIL. Martine Grivaud rappelle aussi que le portage d'un site Natura 2000 implique que la totalité du site soit pris en charge par la collectivité et qu'une part d'auto-financement est à prendre en considération (au moins 20 000 euros).

La commune de Viviers répond qu'elle sera potentiellement intéressée dans 3 ans.

La commune de Le Pouzin se positionne. Monsieur Christophe Vignal, Maire de la commune, présente les motivations de cette candidature. Il précise qu'il a pu échanger avec d'autres communes en amont de la réunion pour expliquer le rôle de la structure animatrice. Il n'avait cependant pas connaissance de l'intérêt porté par la commune de Viviers. Christophe Vignal retrace ensuite l'historique de la commune de Le Pouzin en tant que structure animatrice depuis plus de 10 ans. D'un point de vue financier, environ 36 000 euros sont avancés pour le poste à 80% de l'animatrice des sites de « Milieux alluviaux du Rhône aval » et de « Printegarde » et la même somme pour le second poste à 80% pour le site « Rompon Ouvèze Payre ». Le remboursement est touché environ tous les 2 ans. La commune de Le Pouzin se positionne à nouveau en tant que structure animatrice du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » de par sa situation géographique centrale, et de par ses liens avec certains partenaires du site comme par exemple la CNR. L'objectif de la commune de Le Pouzin est de travailler avec tous les partenaires et toutes les collectivités concernées par le site « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Résultat du vote de la structure animatrice :

9 voix favorables ; 1 abstention

La commune de Le Pouzin est reconduite en tant que structure animatrice du site « Milieux alluviaux du Rhône aval »

- ✓ Election de la présidence du COPIL :

Martine Grivaud explique le rôle d'un(e) président(e) de COPIL qui est directement en lien avec l'animateur Natura 2000 du site. Son rôle est d'assurer le bon déroulement de la concertation sur le site en animant le comité de pilotage et en veillant à l'intégration de Natura 2000 dans la politique de développement du territoire du site.

Monsieur Christophe Vignal, Maire de la commune de Le Pouzin se porte candidat et présente ses motivations. Natura 2000 est un sujet qui l'intéresse beaucoup. Selon lui, c'est une opportunité pour

Site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval »
Compte-rendu du comité de pilotage du 11 mars 2021

le territoire et il souhaite s'investir dans les trois années à venir. Il souligne que c'est un engagement bénévole. Il se met à la disposition des autres élus du territoire pour les rencontrer avec l'animatrice du site.

Résultat du vote :

10 voix favorables

Christophe Vignal, maire de Le Pouzin, est élu Président du COPIL de « Milieux alluviaux du Rhône aval » prenant la suite de Monsieur Alain Martin, précédent Maire de la même commune.

- **Présentation du bilan des actions réalisée en 2020 et les perspectives pour l'année 2021**

Présentation du bilan des actions et des perspectives par Amanda Cocquelet, animatrice Natura 2000 du site (voir la présentation diaporama sur le site internet dédié au site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » : <http://milieuxalluviauxrhoneaval.n2000.fr/>).

- **Présentation de l'étude LPO sur les fonctionnalités des ripisylves pour les chauves-souris**

Monsieur Stéphane Vincent, de la Ligue de Protection des Oiseaux AURA Drôme-Ardèche, présente les résultats de leur étude menée sur la fonctionnalité des ripisylves (cordon d'arbres en bord de cours d'eau) pour les chauves-souris. Cette étude fait partie d'une action du Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain. Elle met en évidence des paramètres clés qui influencent la présence des chauves-souris et de fait la mise en place d'une biodiversité stable. A retenir qu'une ripisylve est fonctionnelle pour les chauves-souris lorsqu'elle ne présente pas de discontinuité (de trouées), qu'elle est laissée en libre évolution sans intervention humaine (bois mort, strate végétale basse...) et qu'elle possède une largeur optimale d'au moins 50 m.

Echanges et interventions au cours du COPIL

Concernant l'enjeux des forêts alluviales sur la vallée du Rhône :

Madame Christine Marion de la communauté de commune du Val de Drôme indique que des arrêtés sont en cours de rédaction notamment sur le Jabron, le Roubion et la Drôme pour encadrer les coupes de bois dans les ripisylves.

La FRAPNA souligne l'impact des coupes de bois sur la biodiversité (référence au projet de la CNR de rajeunissement de la forêt alluviale). Elle souhaite venir en soutien pour essayer de limiter les impacts et être associée à l'élaboration du plan de rajeunissement de la CNR.

L'animatrice Natura 2000 souhaite aussi être en lien avec la CNR pour discuter de ce projet et notamment sur les modalités d'intervention sur le périmètre du site Natura 2000.

Monsieur Sylvain Perry de la CNR rappelle que la CNR n'a pas vocation de dépeupler en faveur du bois énergie et de récolter des fonds. Cette idée de filière bois énergie est une idée reçue. Si le projet avait été jugé trop impactant, il ne serait pas prévu.

Site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval »
Compte-rendu du comité de pilotage du 11 mars 2021

Concernant le comptage des dortoirs à Grand Cormoran :

Monsieur Jérôme Armand de la CCVD et de la Réserve des Ramières en charge du comptage sur le dortoir de Baix mentionne qu'il va affiner les recherches des années précédentes pour expliquer la baisse d'effectifs. Mais c'est en 2019 que l'effectif le plus élevé a été observé.

Autres sujets :

Monsieur Franck Ferroussier, élu à la commune de Cruas, souhaiterait être recontacté au sujet des castors sur sa commune car ils rencontrent des problèmes avec leurs activités.

Monsieur François Hausherr, élu à la commune de Viviers, informe que des projets en cours sur le secteur de Viviers impliquent le site Natura 2000 avec la procédure de classement engagée du site du Défilé de Donzère. Il évoque aussi la création d'un observatoire en rive droite en amont du barrage de Donzère après proposition de l'association « les amis de Viviers » et pour laquelle la mairie de Viviers est impliquée.

L'animatrice reprendra contact avec lui sur ces sujets.

L'animatrice précise en fin de COPIL qu'elle reprendra contact prochainement avec l'ensemble des communes et collectivités qu'elle n'a pas encore rencontré.

• **Mot de fin du Président de COPIL :**

Monsieur Christophe Vignal remercie les participants, Amanda Cocquelet l'animatrice pour l'organisation du Copil, la DDT et Numérian (pour l'accueil du COPIL en visio). Il souligne la qualité du travail apporté par l'animatrice. Il met aussi en avant le site internet de « Milieux alluviaux du Rhône aval » qu'il ne faut pas hésiter à consulter.

Monsieur Christophe VIGNAL

Maire de la commune de Le Pouzin et

Président des comités de pilotage des sites Natura 2000

« Milieux alluviaux du Rhône aval » et « Printegarde »



